



L'ÉCHO DES PRESSEIRS

N° 195
Décembre 2011

Journal mensuel du BCBG

Collioure, Banyuls, deux AOC en devenir.

Le long de la route entre Collioure et Cerbère, vous avez de nombreux aperçus sur les coteaux de vignes abrupts, orientés vers la mer. Ceux qui ne craignent pas de faire 300m. en marche arrière le long d'un précipice pourront tourner à gauche à Banyuls, et revenir à Collioure par la D86, la route des crêtes, où il est souvent difficile de se croiser.

Les coteaux sont striés de murets de schiste, délimitant des terrasses où sont plantés les ceps, et organisant un système de rigoles nommées les *agouilles*, structurées en *peu de gall* (pied de coq). Ce système d'évacuation aurait été conçu par les Templiers au XII^e siècle.



Photo Vincent

Partout subsistent des cabanes de pierre, qui permettaient aux ouvriers de séjourner sur place durant les travaux de la vigne, ou de relevage des murets. La main d'œuvre était alors suffisante.

Au IX^e siècle, la mode des vins mutés se développe, ainsi que des apéritifs à base de vins, exportés dans le monde entier par de grandes maisons de négoce. L'appellation Banyuls est créée en 1935, et l'appellation Collioure en 1971 (pour les rouges), les récents décrets de 2009 ayant révisé leurs cahiers des charges. Les cépages principaux sont les grenaches en trois couleurs, en ajoutant le mourvèdre et la syrah pour les vins rouges.

Aujourd'hui de nombreux coteaux sont abandonnés, et beaucoup de vigneron ont remplacé le travail manuel du sol, devenu trop coûteux, par l'aspersion de traitements par hélicoptère. Cette pratique est remise en cause par l'Union Européenne, ainsi que par les écolos à barbe fleurie et/ou lunettes vertes ; et les organismes professionnels réfléchissent à une alternative, qui n'est effectivement pas si simple : surcoût financier, risque d'érosion sur les parcelles pentues si un travail du sol est suivi d'une forte pluie, et impossibilité de faire passer du matériel entre les rangs de vieilles vignes.

Collioure a sans doute manqué une étape "marketing", celle qui a permis par exemple aux vins de Côte Rôtie, eux aussi produits dans des conditions très difficiles, de redémarrer dans des conditions économiquement viables. Et l'image du Banyuls est restée trop connotée à celle des apéritifs du Roussillon.

Certains vigneron s'engagent dans la voie d'un renouveau, comme au Domaine du Trajiner, ou au Domaine Coume del Mas : labours du sol au cheval, au mulet, à la chenillette, au treuil... faibles rendements à la clé. Certains vins blancs secs sont très intéressants, et les rouges cherchent plus la finesse que l'opulence et la rondeur (lourdeur?) des grenaches.

Mais d'autres vigneron reconvertisent leurs vignes en oliviers, culture elle aussi traditionnelle dans la région, où les ouvriers louaient leurs bras alternativement à la vigne, à l'olive et... à la pêche en mer selon les saisons.

Collioure, Banyuls : deux appellations qui doivent choisir leur voie, dans un contexte économique difficile.

CA du 02/12

Armelle étant partie goûter les vendanges tardives à l'est, les autres membres du CA ont en charge cette dernière séance 2011.

Le CA : Concernant l'EDP 194 de novembre dernier, le texte est bien d'André, mais les fautes et erreurs sont de Rémy, qui corrige : il n'y a pas de titre, l'AOC muscadet date de 1936 et non 1935, enfin il n'y a pas de **S** à Sèvre. La rédaction présente toutes ses excuses à André ! Bien sûr les dommages et intérêts seront très prochainement « versés »

Trésorerie : Rien à redire sur le CR de nos deux compères, Jean Jacques et Jean Louis. La trêve des confiseurs s'annonce bien au BCBG

Modifications des statuts : Quelques changements mineurs ont été débattus très rapidement et seront présentés lors de l'AG de 2012.

Modifications du règlement intérieur : Les débats furent un peu plus animés. Le CA a souhaité simplifier la désignation des adhérents et leurs attributions et apporter certaines précisions dans le fonctionnement des animations. Ce document sera aussi présenté à l'AG 2012.

Calendrier 2012 : Voir document joint à cet envoi.

Rémy

Vincent

Dictons, proverbes et anecdotes

« **Le Bon ne se doit-il pas d'être beau ? Tel est bien le lien entre l'art et le vin** » Baron Philippe de ROTHSCHILD

« **Buveur d'eau ne fut jamais artiste** » CRATINOS

« **Boire régulièrement du bon vin évite de tomber en panne des sens** » APOCRYPHE

2011 se termine : Le tableau d'honneur des groupes de dégustation

<u>Groupe 1</u> :	1°	François	HERVE	105.25 points
	2°	Philippe	MAZE	102.60 points
	3°	Daniel	MAZÉ	102.50 POINTS
<u>Groupe 2</u> :	1°	Dominique	BALPE	105.60 points
	2°	Jean Yves	ANDRE	100.60 points
	3°	Armelle	COTILLON	98.50 points
<u>Groupe 3</u> :	1°	Philippe	PRIGENT	107.00 points
	2°	Hervé	CAROFF	101.60 points
	3°	Jean	PASQUETTE	101.40 points

Un grand bravo à tous ces gagnants, mais aussi à tous les participantes et participants. Le challenge est relancé pour 2012.

Petit rappel : pour être classé il faut avoir participé au moins à 3 des 5 dégustations.

CALENDRIER 2012

Vous trouverez joint à cet EDP le calendrier 2012 :

Attention aux dates de dégustation des groupes pour le mois de janvier :

Groupe 1 : samedi 14 janvier

Groupe 2 : samedi 21 janvier au Foyer de St Marc : Animateurs : Jean PASQUETTE et Jean Paul QUIGUER

Groupe 3 : samedi 28 janvier au Foyer de St Marc : Animateurs : Jean Louis RAFFY et Vincent LANGLET

L'AG 2012 se tiendra le samedi 3 Mars au RU de Kergoat.

CGDP 2012 : Les nouveautés :

Parmi les entrées vous trouverez pour la première fois un vin étranger : Un ARGENTIN de La Bodega RAFFY à Mendoza. Tout en cépage malbec, ces cuvées « terroir » et « réserve » sont arrivées première et seconde de notre sélection. A découvrir. Entrent également un Collioure, un Beaujolais, un Corbières ainsi qu'un vin de pays des Portes de la Méditerranée, 100% viognier.

Rappel à tous les adhérents : ne tardez pas à fournir à Vincent toutes les informations concernant les vins proposés en 2012.

INFORMATIONS SUR LES ADHESIONS 2012

Pour participer aux activités organisées par le club, 3 possibilités sont offertes aux adhérents, qui, tous, reçoivent l'Echo des Pressoirs et peuvent participer aux commandes groupées d'achat de vins. :

1. Etre **Adhérent simple** : La cotisation peut être souscrite à tout moment de l'année. Il entre dans l'effectif du club, mais n'a pas le droit de vote à l'assemblée générale, et ne peut briguer un poste au conseil d'administration.

2. Etre **Adhérent participant** : La cotisation est due en début d'année civile. Il s'investit dans les activités organisées par le club. Il est membre à part entière du club et a le droit de vote à l'assemblée générale. Il ne peut pas poser sa candidature au conseil d'administration. Il peut participer à toutes les animations du club, sauf les dégustations de groupe.

3. Etre **Adhérent dégustateur** : La cotisation est due en début d'année civile. Il fait partie d'un groupe de dégustation et participe aux 5 dégustations « plaisir » annuelles qui donnent lieu à un concours au sein du groupe. Il est compté dans l'effectif du club, a le droit de vote lors de l'assemblée générale. Après une année de participation à un groupe, il peut demander à devenir membre actif du club. Pour briguer un poste au conseil d'administration. l'adhérent dégustateur doit être membre actif depuis au moins un an. L'adhérent dégustateur membre actif bénéficie d'une réduction de cotisation fixée annuellement par le conseil d'administration.

Les couples adhérents bénéficient également d'une réduction de cotisation, en fonction du statut de chacun. Cette réduction est fixée annuellement par le conseil d'administration